

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-:-:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-:-:-

ORDONNANCE N°73-28 du 27 Mars 1973

portant résiliation des baux administratifs.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;  
VU le Décret N°59-222 du 15 décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires ;  
VU les décrets N°s10/PCM du 27 décembre 1958, 146/PR du 23 mai 1961 et 65-3/PC/MFAEP du 7 janvier 1965 ;  
VU le Décret N°342/PC/MFAE du 5 octobre 1965, portant nouveau régime d'occupation des logements administratifs, ensemble les textes modificatifs subséquents ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

ORDONNE :

ARTICLE 1er. - Tous les baux administratifs contractés par l'Etat en vue de loger les nationaux, à l'exception du personnel de commandement, seront résiliés à compter du 30 avril 1973.

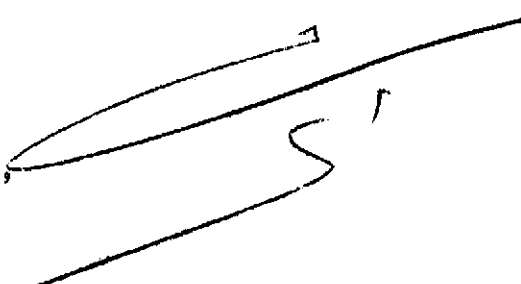
ARTICLE 2 - Tous les baux contractés aux fins de logement des membres de l'assistance technique étrangère, sauf en cas de pénurie de bâtiments administratifs, seront également résiliés à compter du 30 avril 1973.

../..

ARTICLE 3 - Des décrets fixeront, en tant que de besoin, les modalités d'application de la présente ordonnance, qui sera publiée selon la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.-


Fait à COTONOU, le 27 Mars 1973

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances,



Intendant Militaire Thomas LAHAMI

Ampliations : PR 8 - MEF 10 - CS 6  
autres Ministères 10 - DB-CF-DC 12  
Solde 4 - DI 8 - Trésor 8 - SGG 4  
IAA-DCCT-CNI-IGF-Gde Chanc.5 DEP 2  
DGAJL-Dtion Stat.4 - EMAT-EMGN 8  
EMSC 4 - DIM 2 - DGE-DGFP-DGSP- 3  
DGAS 1 - JORD 1. DAHO-EXPRESS 1